



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

<b>Heures d'ouverture</b> du bureau de la Mairie :	Lundi de 13 h à 16 h, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h Tél : 03 88 08 94 06on Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du <b>Conseil Municipal</b> :	Tous les 1ers jeudis du mois
<b>Heures d'ouverture de la bibliothèque</b> :	Mercredi de 16 h 00 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 00 <a href="https://www.bibliotheque-stotzheim.fr">https://www.bibliotheque-stotzheim.fr</a>
<b>Heures d'ouverture de la déchèterie</b> de Barr : (Tél : 03 88 92 27 19)	toute l'année : du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
<b>TAXI CO</b> :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
<b>Urgences Eau et Assainissement</b> :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
<b>Ramassage des poubelles jaunes</b> :	Semaines impaires : jeudi 7 et 21 mai 2026
<b>Société Protectrice des Animaux de Moyenne Alsace</b> :	03 88 57 64 68
<b>Centre médico-social</b> :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DU 15 MARS 2026

### 1) Élections municipales :

Nombre d'électeurs inscrits :	904
Nombre de votants :	535
Nombre de bulletins blancs :	21
Nombre de bulletins nuls :	34
Nombre de suffrages exprimés :	480

Nombre de sièges conseil municipal : 15  
Nombre de sièges conseil communautaire : 2

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges conseil municipal	Nombre de sièges conseil communautaire
EN AVANT STOTZHEIM Liste de Mme Lehmann	480	15	2

## LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

L'installation du conseil municipal, l'élection du maire et des adjoints a eu lieu le 22 mars 2026.

Résultats de l'élection du Maire :

Mme Dominique LEHMANN :

Nombre de votants :	14
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14

Le nombre d'adjoints a été fixé à 3.

Résultats de l'élection des Adjoints :

Liste de M. CROMER Jean-Michel

M. Jean-Michel CROMER, 1<sup>er</sup> Adjoint

Mme Céline MASTRONARDI, 2<sup>ème</sup> Adjointe

M. Maxime METZ, 3<sup>ème</sup> Adjoint

Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15

Voici l'équipe municipale au complet dans l'ordre du tableau :

Liste Tous unis pour Stotzheim : Dominique LEHMANN (Maire), Jean-Michel CROMER (1<sup>er</sup> Adjoint), Céline MASTRONARDI (2<sup>ème</sup> Adjointe), Maxime METZ (3<sup>ème</sup> Adjoint), Benoît Spitz, Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO, Valérie Hirtz, Cédric METZ, Gwenn GAUDIN, Élodie HESTIN, Caroline BAUMERT, Laetitia LEIBEL, Stéphane ECKERT, Guillaume SCHULTZ, Pauline FABRY.

---

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 2 avril 2026

#### **Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 février 2026**

Madame la Maire informe les membres que le procès-verbal ne peut être soumis pour approbation en raison du changement de composition du conseil municipal. Cette mention sera inscrite et signée en fin du procès-verbal de la séance du 16 février 2026 par le secrétaire de la présente séance.

#### **Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 mars 2026**

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité*

#### **Indemnités du Maire et des Adjoints**

Le Conseil municipal prend acte que l'indemnité du Maire est fixée au taux maximal de 55,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et fixe les indemnités pour chacun des trois adjoints ayant reçu une délégation de fonction du maire à hauteur de 21,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

*Adopté à la majorité des voix*

#### **Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal**

Le Conseil municipal décide de confier, pendant la durée du mandat, les délégations suivantes à Mme la Maire : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 4 000,00 € TTC, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions, de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux, d'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Ces délégations seront reprises par le Conseil en cas d'empêchement du Maire.

*Adopté à l'unanimité*

#### **Désignation d'un représentant au Syndicat du Bruch de Zellwiller**

M. Stéphane ECKERT, membre du Conseil, est désigné représentant au Syndicat du Bruch de Zellwiller

*Adopté à l'unanimité*

## Désignation de deux délégués à l'Association des Communes Forestières d'Alsace

Le Conseil municipal désigne M. Maxime METZ, Adjoint, comme délégué titulaire et M. Benoît SPITZ, Conseiller municipal, comme délégué suppléant.

*Adopté à l'unanimité*

## Désignation de deux délégués CNAS/GAS

Le Conseil municipal désigne Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, déléguée au collège des élus et Mme Laetitia MIMOUNI, Secrétaire, déléguée au collège des agents.

*Adopté à l'unanimité*

## Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Les membres suivants sont élus à la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires : Madame Caroline BAUMERT, Conseillère municipale, Monsieur Cédric METZ, Conseiller municipal et Monsieur Guillaume SCHULTZ, Conseiller municipal

Membres suppléants : Madame Céline MASTRONARDI, Adjointe au Maire, Madame Pauline FABRY, Conseillère municipale et Madame Laetitia LEIBEL, Conseillère municipale

*Adopté à l'unanimité*

## Constitution des commissions communales

Le Conseil municipal constitue les commissions communales suivantes :

- **FINANCES** : Dominique LEHMANN (responsable de commission), Jean-Michel CROMER, Céline MASTRONARDI, Maxime METZ, Caroline BAUMERT, Gwenn GAUDIN, Valérie HIRTZ et Laetitia LEIBEL
- **TRAVAUX** : Jean-Michel CROMER (responsable de commission), Céline MASTRONARDI, Stéphane ECKERT, Pauline FABRY, Gwenn GAUDIN, Valérie HIRTZ, Cédric METZ et Guillaume SCHULTZ
- **ÉCOLE/JEUNESSE** : Céline MASTRONARDI (responsable de commission), Caroline BAUMERT, Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO, Pauline FABRY, Gwenn GAUDIN, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ et Laetitia LEIBEL

Mme Céline MASTRONARDI sera représentante de la Commune auprès des écoles et de la bibliothèque.

- **VIE LOCALE** : Céline MASTRONARDI (responsable de commission), Caroline BAUMERT, Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Laetitia LEIBEL, Cédric METZ et Benoît SPITZ
- **COMMUNICATION** : Dominique LEHMANN (responsable de commission), Céline MASTRONARDI, Élodie HESTIN et Guillaume SCHULTZ
- **FLEURISSEMENT** : Maxime METZ (responsable de commission), Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO, Stéphane ECKERT, Cédric METZ et Benoît SPITZ
- **FORÊT/CHASSE/AGRICULTURE** : Maxime METZ (responsable de commission), Stéphane ECKERT et Benoît SPITZ
- **SENTIER PÉDAGOGIQUE AU FIL DE L'EAU** : Dominique LEHMANN (responsable de commission), Maxime METZ, Pauline FABRY et Cédric METZ

*Adopté à l'unanimité*

## Autorisation permanente de poursuites

Le Conseil municipal décide d'habiliter le Maire à autoriser le Comptable assignataire du Centre des Finances Publiques de Barr à émettre les mises en demeure, les saisies à tiers détenteurs (SATD) ainsi que les saisies de tout type qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôle émis par ses soins, pour les budgets de la Commune, tant principal, qu'annexes.

*Adopté à l'unanimité*

## Liste des dépenses payables sans mandatement préalable

Le Conseil municipal valide pouvant être payées, par le Comptable assignataire, sans ordonnancement préalable, comme suit :

- en section de fonctionnement : les abonnements et consommations (électricité, fibre, téléphonie fixe et mobile, internet), les taxes foncières, le remboursement des intérêts des emprunts selon les conditions du/des contrat(s),
- en section d'investissement : le remboursement du capital des emprunts, selon les conditions du/des contrat(s)

*Adopté à l'unanimité*

## Création d'emplois saisonniers

Le Conseil municipal décide de créer deux emplois saisonniers pour la saison estivale, un en juillet et un en août.

*Adopté à l'unanimité*

## Entretien des espaces verts 2026

Le Conseil municipal décide de retenir le devis établi par l'entreprise Ledermann, 67880 Krautergersheim, pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2026, pour un montant HT de 5 712,00 €, annuel.

*Adopté à l'unanimité*

**Le compte rendu intégral des délibérations peut être consulté sur le site Internet :**

[www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)

# AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



## Déclaration préalable :

MATHIS Michel et Martine	Changement fenêtres, volets et porte, 23 rue de Benfeld
SCHMITT Olivier	Ravalement façades et pavés, 17 rue des Tilleuls
SCI C.E.M.H	Changement de destination, 17 rue des Lilas
CALISUN	Installation panneaux photovoltaïques, 23 A rue de Benfeld
STEINLECHNER Vanessa	Changement de fenêtres et volets, 24 rue de Benfeld

## Permis de construire :

MUNCH Florian	Extension et construction d'un bâtiment agricole, chemin Allmendweg
---------------	---

## Permis d'aménager :

Commune de Stotzheim	Modification places de stationnement, Bas-Village
----------------------	---

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2026 à STOTZHEIM

<u>Date</u>	<u>Manifestation</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisateurs</u>	<u>Horaire</u> (à partir de)
<b>MAI</b>				
18-27/05/2026	Semaine sans écrans		CMJ	
23/05/2026	Stot'z en scène	Cour d'école	Union musicale Stotzheim	17 h 30
31/05/2026	Première communion	Église	Paroisse	10 h 45
<b>JUIN</b>				
04/06/2026	Fête Dieu à Ortenberg	Église d'Ortenberg	Paroisse	09 h 00
05/06/2026	Don du sang	Espace Marie Sigrist	Amicale Donneurs de sang	17 h 00
07/06/2026	Marché aux puces	Quart. Central et Bas-Village	Étoile Sportive	06 h 00
14/06/2026	Fête du vélo du Piémont des Vosges		CDC Pays de Barr	10 h 30
19/06/2026	Kermesse	Espace Marie Sigrist	École/Les p'tits Loups	16 h 30
<b>JUILLET</b>				
05/07/2026	Marche de la Myrtille	Stade et Salle des Fêtes	Étoile Sportive	10 h 00
08/07/2026	Marché paysan	Ortenberg		16 h 00
13/07/2026	Fête Nationale	Espace Marie Sigrist	Commune de Stotzheim	20 h 00
19/07/2026	Fête des moissons	Waeldele	Moissons et métiers d'Antan	10 h 00
26/07/2026	Sortie vélo	Ortenberg/Stotzheim		
<b>AOÛT</b>				
07/08/2026	Don du sang	Espace Marie Sigrist	Amicale Donneurs de Sang	17 h 00
<b>SEPTEMBRE</b>				
05/09/2026	Soirée Loto	Espace Marie Sigrist	Étoile Sportive	20 h 00
19-20/09/2026	Journées du Patrimoine			
20/09/2026	Fête Patronale	Ortenberg	Paroisse	09 h 00
27/09/2026	Marché des créateurs	Espace Marie Sigrist	Cercle St Nicolas	10 h 00

# RECENSEMENT MILITAIRE

Vous allez avoir 16 ans ? N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile.

Cette démarche est indispensable et vous donne des Droits : une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie. Elle est exigée pour passer vos examens, concours et permis de conduire et pour effectuer votre Journée Défense et Citoyenneté.

Cette journée, appelée « JDC », est obligatoire pour les garçons et les filles et vous permettra d'être en règle vis-à-vis du service national et de vos futures démarches administratives. Le recensement vous permettra d'être inscrit(e) automatiquement par la mairie sur les listes électorales. Alors, n'attendez pas !

## Modalités pour vous faire recenser :

**Vous venez d'avoir 16 ans :** présentez-vous à votre mairie, muni(e) d'une pièce d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile (facture des parents).

Vous pouvez également effectuer votre démarche via le site [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr)

**MINISTÈRE DES ARMÉES**  
Liberté Égalité  
Paix

**Bientôt 16 ans ?**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT !**

**Pour qui ?**  
Tous les Français âgés de 16 ans

**Pourquoi ?**  
Grâce au recensement :  
• inscription d'office sur les listes électorales  
• convocation en JDC  
• possibilité de s'inscrire aux concours et examens  
• possibilité de passer le permis de conduire

**Comment ?**  
Rendez-vous en mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Toutes les informations ici

Instagram @armeesjeunesse  
Livret  
X @DSNjeunesse  
YouTube @SGArmées

C'est obligatoire!

QR code

## LISTE ÉLECTORALE

Vous avez changé d'adresse dans la Commune ou vous venez de vous installer à Stotzheim ?

Vous êtes mariée (à Stotzheim ou ailleurs) et souhaitez que votre nom d'épouse soit mentionné ?

Vous êtes divorcée et vous souhaitez modifier votre nom d'usage ?

**Tout changement sur la liste électorale doit être sollicitée par l'électeur par écrit (courrier ou email).**

**Aucun changement ne peut se faire automatiquement par les services de la Commune.**



## PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame la Maire et les Adjointes, tiendront une permanence en mairie **les lundis des semaines impaires de 18h à 19h à partir du 20 avril prochain.**

La permanence sera assurée par 2 élus.

Les administrés pourront se rendre en mairie pour rencontrer les élus et seront reçus par ordre d'arrivée.



## EMPLOIS SAISONNIERS :

### RECRUTEMENT DE JEUNES POUR LA SAISON ESTIVALE

La Commune recherche deux personnes, l'une du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025 et l'autre du 1<sup>er</sup> au 29 août 2025.

**Les jeunes ayant 18 ans révolus au 1<sup>er</sup> juillet 2025** peuvent postuler à l'emploi.

Le travail consistera à aider les agents communaux à l'entretien des fleurs de Stotzheim.

La Commune fixe **4 jours d'essai** pour l'emploi (correspondant à 1 jour par semaine travaillée) et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée.

Les candidatures sont à déposer à la mairie **avant le 7 mai 2026 12 h 00.**

Le choix des candidats se fera **par tirage au sort** lors de la séance du conseil municipal qui suivra.



## VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE LOTS INVENDUS

Suite à la vente du 5 mai et 1<sup>er</sup> décembre 2025, certains lots mis en vente n'ont pas trouvé preneur.

La Commune remet donc en vente les lots ci-dessous :

N° du lot	Parcelle	Chênes	Feuillus		TOTAL	Prix
			durs	tendres		
3	25		4		4	32,00 €
14	25		3		3	24,00 €
15	25			3	3	24,00 €
18	25		4		4	32,00 €
36	24	6			6	48,00 €
39	24		6		6	48,00 €
41	24		3		3	24,00 €
43	24		2		2	16,00 €
45	24		6		6	48,00 €
46	24		4		4	32,00 €
48	24		5		5	40,00 €

## INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE DE STOTZHEIM

Les inscriptions pour la rentrée 2026/2027 se dérouleront **jusqu'au 9 mai 2026.**

Les documents à **compléter** sont à télécharger sur le site Internet de la mairie de Stotzheim <https://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim/informations-pratiques> (documents à télécharger / autres / inscription école maternelle 2026).



Ces documents devront être adressés :

- par mail à la mairie : [mairie@stotzheim.fr](mailto:mairie@stotzheim.fr)
- **dans la boîte aux lettres de l'école en version papier (32 route Romaine).**

Les pièces justificatives suivantes seront également à transmettre avec les documents complétés :

- le livret de famille,
- un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois),
- le carnet de santé (ou un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique),
- un extrait de jugement (si les parents sont séparés).

20  
27  
MAI

Semaine  
sans écrans

PLUS D'INFORMATIONS  
mairie@stotzheim.fr

## Mercredi 20

### Aménagement floral 14H00

Venez jardiner avec nous Rue de Benfeld, devant le chateau de Grunstein ! Enfants du CP au CM2 avec présence d'un adulte accompagnant nécessaire. Inscription obligatoire.



## Vendredi 22

### Pétanque et pique nique 18H00

Vous aimez la pétanque ou le molky ? Alors rejoignez nous à l'aire de jeux, munis de vos boules, quilles et de votre pique nique! Il y a également possibilité de faire un basket ou un ping-pong.

## Samedi 23

### Soirée musicale 17H30

Venez écouter un orchestre d'harmonie, soirée organisée par l'entente musicale Stotzheim-Westhouse dans la cour de l'école élémentaire.

## Lundi 25

### Activité Zumba 9H00

Défoulez-vous durant 1h au rythme de la Zumba avec Agathe, dans la cour de l'école élémentaire.

### Gouter des sportifs 10H00

Prenez des forces au milieu de vos activités avec un goûter fruité, offert par la Commune.

### Balade en roller 10H30

Baladez-vous en roller avec nous! Le départ se fera depuis la cour de l'école élémentaire. Activité accessible à partir de 8 ans, sous la responsabilité des parents.

## Mardi 26

### Soirée Loups Garous 18H00

Venez découvrir qui sera loup garou ou villageois et qui remportera la partie, dans la salle de motricité. (Places limitées sur inscription, à partir de 10 ans).



## Mercredi 27

### Sortie nature 17H30

Venez vous promener depuis la place de la mairie. Pour ceux qui le souhaitent, nous pourrions nous retrouver pour boire un verre (à vos frais) au Bârr Nomade à l'arrivée !

# ENTENTE MUSICALE STOTZHEIM WESTHOUSE

## STOTZ'EN SCÈNE

### 🎵 Stotz'en Scène – 23 mai 2026

Et si on sortait pour une **nouvelle soirée musicale** qui arrive à **Stotzheim** !?

👉 **Stotz'en Scène**, c'est un nouveau rendez-vous inspiré des ambiances *afterwork*, guinguette et fête de la musique... mais ici, chez nous. Le principe est simple : chaque année, l' **Entente Musicale Stotzheim Westhouse** vous invite à découvrir **une harmonie d'un autre village** à se produire pour un moment de musique live, convivial et ouvert à tous.

🎵 Pour cette première édition, nous aurons le plaisir d'accueillir l'**Union Musicale de Basse sur le Rupt** (88) pour un concert de musiques populaires.

📍 Rendez-vous le **23 mai à partir de 17h30** dans la cour de l'école.

🔥 Tartes flambées

🍷 Buvette

🎵 Musique live

😊 Ambiance conviviale et ouverte à tous

La soirée est gratuite et ouverte à tous.

🎵 N'hésitez pas à venir avec vos proches ! 🍷

**Entente Musicale Stotzheim Westhouse**

**STOTZ'EN SCÈNE**

Chaque année, un orchestre invité !

**SAMEDI 23 MAI 2026**  
Dès 17h30 dans la cour de l'école

Avec la participation de  
**UNION MUSICALE**  
BASSE SUR LE RUPT

TARTES FLAMBÉES  
PIZZA  
BUVETTE

**STOTZHEIM**

**PAYS DE BARR**

# MARCHÉ AUX PUCES ORGANISÉ PAR L'ÉTOILE SPORTIVE DE STOTZHEIM

L'E.S.STOTZHEIM organise de nouveau le long de la rivière du Muhlbach son traditionnel marché aux puces.

Ce marché aux puces est prévu le dimanche 7 juin. Si vous ou une de vos connaissances voulez réserver un stand, merci de prendre connaissance du formulaire ci-joint à compléter et à transmettre à Pierre METZ 32A, Bas village à Stotzheim.

Renseignements au 07 70 95 03 02 entre 18h00 et 21h00 ou par e.mail à [manifestations.ess@gmail.com](mailto:manifestations.ess@gmail.com).

Vous pouvez réserver à l'aide du formulaire de réservation que vous trouverez ci-joint et dans le lien ci-dessous:

<https://esstotzheim.sportsregions.fr/saison-2025-2026/documents> ou au 07 70 95 03 02 entre 18h00 et 21h00.-  
ou par e.mail à [manifestations.ess@gmail.com](mailto:manifestations.ess@gmail.com).

Organisé par l'Etoile Sportive de Stotzheim

**STOTZHEIM**  
Quartier central - Bas-village – Rue des Roses – Rue de l'ancienne Scierie – Le long du Muhlbach

**MARCHÉ  
AUX PUCES**

**Inscription**  
[QR Code]

**Suivez-nous !**  
[Facebook Icon] [Instagram Icon]

**Paieiment**

**07 juin 2026**

**Buvette et Restauration sur place :**  
Café, Viennoiseries, Sandwichs froids, Saucisses grillées, Sandwichs américains, Desserts ...

**Tarifs particuliers :** 15€ les 5 mètres – 3€ par mètre suppl.  
**Tarifs professionnels :** 30€ les 5 mètres – 5€ par mètre suppl.

**Renseignement et réservation :**  
**07 70 95 03 02 – [manifestations.ess@gmail.com](mailto:manifestations.ess@gmail.com)**



**Stotzheim**

Près de Barr A35 sortie 13



# Moissons et Métiers d'antan

Au Waldele

Elendgaessel

(Coord. GPS : 48.38022, 7.48250)

**19 juillet 2026**

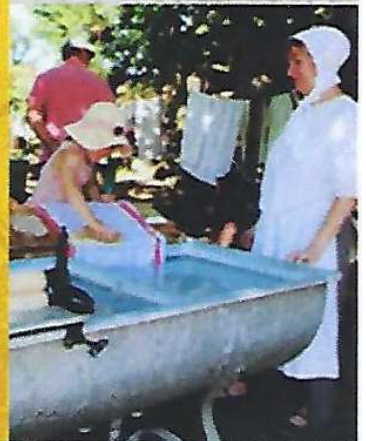
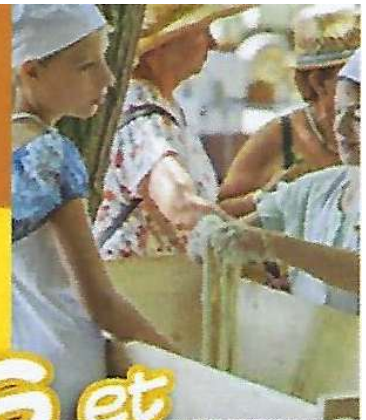
de 11h à 20h

Petite restauration  
Tartes flambées  
Fauçage – battage  
Vieux métiers  
Chevaux – tracteurs  
Promenades  
Animations en non-stop  
Activités pour les enfants  
Ambiance champêtre

**Entrée gratuite**



moissons et métiers d'antan



# Rattrapages de collecte du

**Lundi 25 mai - Lundi de Pentecôte**

La collecte des **bacs jaunes et gris**  
initialement prévue le

**lundi 25 mai,**  
sera organisée le

**samedi 23 mai 2026.**





Un immense MERCI aux petites et grandes mains qui ont participé à notre traditionnel Oschterputz ce vendredi 24 avril.

Votre sens du collectif, votre motivation et bonne humeur ont permis de ramasser de nombreux déchets (pneus, plastiques, canettes...) dans notre village et ses alentours.

Pour conclure cette belle mobilisation, nous nous sommes retrouvés au Waldele pour un apéritif convivial. Un grand MERCI à l'association Métiers et Moissons d'Antan pour l'entretien du Waldele et la préparation de délicieuses tartes flambées.

Grâce à nous tous, et nos attentions au quotidien Stotzheim reste et restera un beau village propre, accueillant où il fait bon vivre. Merci pour ce bel élan citoyen 😊

L'équipe municipale

---

---

## CADEAU COMMUNAL DANS LE CADRE DU FLEURISSEMENT

La Commune de Stotzheim offre à nouveau cette année  
deux géraniums à chaque famille  
afin d'encourager le fleurissement de notre village.



Ce cadeau pourra être retiré :

**le samedi 9 mai 2026 entre 10 h et 12 h**

à l'atelier communal situé route romaine (à côté de la caserne des pompiers).

**Merci de vous munir du coupon ci-dessous après l'avoir complété.**

L'Adjointe au Maire,  
Céline MASTRONARDI

✂

**COUPON À REMETTRE LORS DU RETRAIT DES DEUX GÉRANIUMS**

**OFFERTS PAR LA COMMUNE**

Date du retrait : \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_ 67140 STOTZHEIM

Signature :